

## FO a de nouveau demandé la revalorisation des frais de déplacement

## Une avancée pour les frais de déplacement ?



*Dans un courrier adressé début septembre 2016 à la ministre de la Fonction Publique, le Secrétaire Général de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO) a demandé une revalorisation des taux des indemnités de mission versées aux agents se déplaçant pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale en rappelant qu'elles n'avaient pas été revalorisées depuis un arrêté du 3 juillet 2006. Ce taux de remboursement est fixé depuis 10 ans à 15,25 € par repas pour les frais supplémentaires de bouche et à 60 € maximum par nuitée pour les frais d'hébergement. FO en demande donc une véritable revalorisation. Pour la FGF-FO, au regard des prix pratiqués dans la restauration et dans l'hôtellerie, 90 € par nuitée en moyenne annuelle nationale selon l'INSEE, il apparaît sans ambiguïté que*

*les taux de remboursement appliqués par l'administration ne couvrent plus la totalité des dépenses engagées par les agents.*

FO a constaté également que les indemnités kilométriques étaient notoirement insuffisantes compte tenu des variations incessantes du prix des carburants.

Dans sa réponse, Annick GIRARDIN, ministre de la Fonction Publique, annonce que ses services établiront un état des lieux chiffré « sur les

volumes de missions dans la fonction publique et leur remboursement par l'administration ».

Cependant, la ministre précise qu'aucun engagement de revalorisation de ces indemnités n'est pris.

**Dossier à suivre.**

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip